

## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR UN PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE SH-550

#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par le greffier adjoint de la Ville que :

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan tenue le 24 mars 2025, le conseil a adopté le projet suivant :

#### **Projet de règlement SH-550.96 modifiant le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan.**

Le règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan dans le but :

- de donner suite à une des conditions prévues à la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative aux îlots déstructurés;
- d'autoriser l'usage habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 461 637 situé dans la zone H-1330, avenue Georges et de créer une nouvelle zone à dominance résidentielle à même une partie de la zone H-1330, afin d'y autoriser les usages habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales, de même que les usages institutionnels et administratifs en bordure de l'avenue Georges et de la rue Trudel;
- d'agrandir la zone C-9011 à même une partie de la zone H-9007, d'autoriser certains usages commerciaux dans la zone C-9011 et d'apporter des corrections à la grille des spécifications applicable à la zone C-9011, chemin de Saint-Gérard (Restaurant l'Atmosphère, 1591, chemin de Saint-Gérard);
- d'autoriser les établissements de services forestiers dans les zones C-9701 et I-9744 et d'apporter des corrections à la grille des spécifications applicable aux zones C-9701 et I-9744, route des Défricheurs (Groupement forestier de Champlain Inc., 1003, route des Défricheurs);
- d'apporter des corrections à la grille des spécifications applicable à la zone H-9745 (projet résidentiel intégré et hauteur minimale pour les habitations bifamiliales et trifamiliales), rue de Vandry.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le :

**7 avril 2025 à 17 heures,**  
dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville  
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Shawinigan.

Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désignera, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement SH-550.96 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques, à l'adresse mentionnée ci-avant, durant les heures d'ouverture de bureau et vous pouvez obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées, en vous adressant au Service de l'aménagement du territoire.

Shawinigan, ce 28 mars 2025

Me Steve St-Arnaud  
Greffier adjoint